



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Courriel : itefa@unsa.org

**La loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative
aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi
est maintenant applicable**

La loi imposant aux chômeurs de réduire progressivement leurs prétentions de salaires et de lieu de travail sous peine d'être radiés, après trois, six et douze mois de chômage, promulguée le 1er août, est entrée en vigueur par la parution au JO du 14 octobre du décret d'application, **le décret n° 2008-1056 du 13 octobre 2008 relatif aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi et au suivi de la recherche d'emploi.**

Rappel des points principaux

La loi stipule que tout demandeur d'emploi est "tenu d'accepter les offres raisonnables d'emploi" telles que définies dans le texte.

Elle supprime aussi progressivement d'ici 2012 la dispense de recherche d'emploi (DRE) accordée jusqu'à présent aux salariés au chômage, à partir de 57 ans et demi voire de 55 ans.

Refuser, sans motif légitime, à deux reprises une offre raisonnable d'emploi expose à une radiation, et le cas échéant à la perte de ses indemnités.

Un chômeur ne peut pas se retourner contre l'ANPE si elle ne lui propose pas d'emploi raisonnable.

- En revanche, s'il est "inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi **depuis plus de trois mois**, est considérée comme raisonnable l'offre d'un emploi compatible avec ses qualifications et compétences professionnelles et rémunéré au moins 95% du salaire antérieurement perçu", indique la loi.

Octobre 2008

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>



A nouveau monde, nouveau syndicalisme !

- **Après six mois de chômage**, le demandeur est tenu d'accepter une offre d'emploi, même si le salaire proposé atteint 85% de la rémunération précédente.

Il doit aussi accepter d'aller travailler plus loin, une offre d'emploi étant considérée comme raisonnable si elle implique 60 km aller-retour ou deux heures de transports en commun, selon le texte voté en urgence au Parlement en juillet.

- **Après un an** d'inscription à l'ANPE, une offre d'emploi est "raisonnable" dès lors qu'elle est "compatible avec les qualifications et les compétences du demandeur d'emploi et rémunéré au moins à hauteur du revenu de remplacement" versé par les Assedic ou, pour les chômeurs en fin de droit, l'Etat.

En moyenne, l'indemnité chômage est de 900 à 1.000 euros net mensuels, et l'allocation de solidarité (ASS) de 400 euros net mensuels.

Un demandeur d'emploi ne peut toutefois être obligé d'accepter un salaire inférieur à celui normalement pratiqué dans la région et pour la profession concernée. Et s'il cherche un travail à temps plein, il "ne peut être obligé d'accepter un emploi à temps partiel", ajoute la loi.

Le compte à rebours se déclenchera à partir de la définition du "projet personnalisé d'accès à l'emploi" et sera suspendu pendant les formations.

Pour les 3,053 millions de personnes inscrites à l'ANPE fin juin, "l'idée est qu'à l'occasion de leur prochain entretien après parution du décret, on actualisera leur projet professionnel, et à partir de là, on décomptera les délais de trois, six et douze mois", selon l'entourage de M. Wauquiez. "Quelqu'un qui a un an d'ancienneté au chômage repartira à zéro", selon la même source.

Echaudé par l'affaire des "recalculés", le gouvernement a souhaité "être carré" sur ce problème de rétroactivité.

L'affaire des "recalculés" avait opposé l'Unedic à plus de 400.000 chômeurs radiés avec l'entrée en vigueur de la convention chômage de 2002, qui recalculait les durées d'indemnisation. Après un an de conflit, en 2004, ils avaient été rétablis dans leurs droits.



Octobre 2008

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>



A nouveau monde, nouveau syndicalisme !



Cette réforme a été dénoncée par les partenaires sociaux comme un texte électoraliste "humiliant les chômeurs ».

Le décret du 13 octobre précité permet l'application de cette loi dans un contexte de :

- ***crise financière internationale*** (effondrement des bourses et faillite des banques ; récession économique touchant de nombreux pays et retour d'une certaine forme de « capitalisme d'Etat" pour certains).
- ***nationale*** (déficit budgétaire de l'Etat en 2009 prévisible ; baisse du produit intérieur brut (PIB) de la France, qui a reculé de 0,3% au deuxième trimestre 2008, sous l'effet notamment d'une mauvaise performance du commerce extérieur ; baisse du pouvoir d'achat, les mauvais chiffres du chômage en août avec une hausse de 2,2%).

D'ailleurs, pour la première fois depuis cinq ans, l'économie française a détruit plus d'emplois qu'elle n'en a créés au deuxième trimestre 2008.

L'effet sur l'emploi est donc immédiat

L'emploi est l'une des premières variables d'ajustement des entreprises. N'ayant aucune visibilité sur l'avenir immédiat, elles mettent « le frein à main ». La conjoncture est notamment très mauvaise dans la construction, frappée par la crise immobilière : or, ce secteur a été l'un des fers de lance des créations d'emplois.

Encore une fois, le gouvernement n'attend pas les conclusions des discussions qui doivent s'ouvrir dans la négociation sur l'assurance chômage, ou encore du conseil d'administration dans le cadre de la nouvelle institution (issue de la fusion ANPE- Assedic).

Il doit être relevé également «l'obligation» pour les demandeurs d'emplois d'élaborer un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) «dans un cadre très restrictif et évolutif», d'«accepter des emplois déclassés» ou de «voir évoluer leur recherche vers des emplois dévalorisés, très précaires, plus éloignés du domicile et mal rémunérés ».



M

N

Octobre 2008

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>



A nouveau monde, nouveau syndicalisme !

Annexes

Un temps de travail réel supérieur à 35 heures, des entreprises qui recrutent peu les quinquagénaires, des femmes plus exposées au chômage et au temps partiel : l'Insee a livré récemment "une photographie du marché du travail en 2007" en France métropolitaine.

Deux tendances lourdes du marché du travail sont à enregistrer et vont s'aggraver en 2008 vu la conjoncture actuelle :

- D'une part, ***la hausse progressive des formes précaires d'emploi***, comme l'intérim, les stages, les CDD ou les contrats aidés qui représentent 12% de l'emploi (11,1% en 2004).
- D'autre part, ***l'importance du temps partiel***, qui concerne 17,2% des salariés dont un tiers voudraient travailler plus.

L'Insee nous apprend aussi que lorsqu'elles sont à temps complet, les personnes déclarent 41 heures en moyenne pour une semaine normalement travaillée, 23 heures en moyenne pour les temps partiel.

Ce sont les agriculteurs qui travaillent le plus (59h/semaine à temps plein) devant les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (55h), les cadres et professions intellectuelles (44h). Les techniciens déclarent 39,3h, les employés 38,2h et les ouvriers 37,8h.

Selon l'enquête, "les entreprises recrutent peu de salariés ayant dépassé la cinquantaine" et "rester plus d'un an au chômage est le lot des actifs les plus âgés, qu'ils soient hommes ou femmes".

En 2007, 60,5% des chômeurs ayant au moins 50 ans recherchaient un emploi depuis plus d'un an et 38,3% depuis plus de deux ans, contre respectivement 40% et 21% chez les 25-49 ans.

Octobre 2008



A nouveau monde, nouveau syndicalisme !

A tous les âges, il y a plus de chômeuses que de chômeurs (8,5% contre 7,4%) et les ouvriers connaissent un taux de chômage trois fois plus élevé que les cadres (3,3%). Le temps partiel est très répandu parmi les femmes, qui occupent 82% de ces emplois. Une sur trois est à temps partiel.

"Avec un taux de chômage de 5,2%, ce sont les diplômés du supérieur court (DUT, BTS, etc.) qui sont les moins touchés", note l'Insee, "les diplômés des écoles paramédicales ou sociales restent de bons atouts" aussi.

Au total, sur dix personnes âgées de 15 ans ou plus, près de six sont sur le marché du travail, mais seulement cinq occupent un emploi, tandis que les quatre autres prolongent leurs études, élèvent leurs enfants, sont en retraite, etc., selon les données 2007.

Le taux de chômage s'élevait à 8% hors départements d'Outre-mer, contre 8,8% les trois années précédentes, a rappelé l'Insee, confirmant un chiffre divulgué en mars.



Octobre 2008

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>



A nouveau monde, nouveau syndicalisme !



Depuis juin 2008, et surtout août dernier, le nombre de chômeurs se rapproche ainsi de nouveau de la barre symbolique des 2 millions.

Mal persistant de l'économie française depuis la fin des années 1970, le chômage avait amorcé une décrue à la mi-2006 : le chiffre a sérieusement augmenté ces derniers mois, et le nombre des demandeurs d'emploi s'établissait fin juillet à 1.908.300.

Cette remontée brutale de la courbe montre un retournement de tendance, dans un contexte international économique, un retour des temps difficiles, marqués par la contagion à l'Europe de la crise financière et par les résultats d'une politique économique antérieure à la crise actuelle, selon les partenaires sociaux, erronée.



Octobre 2008

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>